

- 9 JAN. 1998

JOUR D'APPEL DE MONTPELLIER

TRIBUNAL POUR ENFANTS
DE MONTPELLIER
Nouveau Palais de Justice -
Place Pierre FLOTTE
34040 MONTPELLIER CEDEX 1

MONTPELLIER
le 6 JANVIER 1998

M. Géry B [REDACTED]
[REDACTED]

34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS

REF : A95/0375 AE
AFF : [REDACTED] Sophie
SECTEUR : Jeannie GARCIA

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 18 Décembre 1997, je vous informe que le juge des enfants n'est pas juridiquement compétent pour statuer sur votre demande.

L'autorité parentale conjointe signifie que les parents s'engagent à se concerter et à se mettre d'accord sur les orientations éducatives dans l'intérêt de leur enfant.

En cas de conflit il est possible de saisir le juge aux Affaires familiales.

Jeannie GARCIA
Juge des Enfants

